

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 176

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 69**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« une région ou la collectivité territoriale de Corse »

les mots :

« chaque région ou collectivité territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.